L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 20 MAI 1894.

—LA—

VISION DE SAINTE-CÉCILE

Elles étaient trois à vieillir ensemble, trois sœurs, Rose, Brigitte et Cécile. On les citait pour leur piété, leur charité chrétienne, Cécile surtout que jamais un malheureux n'implorait en vain. Sa popularité était si grande, sa vertu si proverbiale, qu'on l'avait surnommée Sainte Cécile.

Il est vrai que sa figure douce rappelait la toile fameuse de Carlo Dolce. L'âge y avait bien jeté quelques rides : quelques fils d'argent tintaient ses cheveux châtaigne de reflets métalliques, mais la grâce du visage était restée, avec une fierté d'allure qui lui aurait valu des quartiers de noblesse si la noblesse s'acquérait de la sorte.

Rose et Brigitte, beaucoup plus âgées qu'elle, parcheminées, flétries, assises aux étroites fenêtres de leur modeste appartement, passaient leur vie à suivre des yeux les rares promeneurs de la place de la Cathédrale, à Troyes, en Champagne.

Elles ne sortaient que pour aller à la messe tous les matins. Profondément dévotes, elles ne se sentaient heureuses qu'en passe-moudant des prières. Aucun des échos de la vie n'arrivait jusqu'à elles, et sûres de la béatitude éternelle, que doit donner une vie sans tâche, elles attendaient tranquilles la mort.

Un soir, il faisait froid, la terre était couverte de neige, l'air transparent et pur laissait arriver sans entraves l'éclat rayonnant des milliers d'yeux brillants qui du ciel nous regardent, tandis que la lune inondait de la pluie lumineuse de sa clarté d'argent les tourelles dentelées de la vieille cathédrale.

Assises au coin du feu, à la flamme sautillante de l'âtre, Rose et Brigitte égrenaient leur chapelet.

Elles attendaient Cécile.

Cécile qu'allait par la ville, soit aux provisions, soit chez ses pauvres, ramassait les nouvelles en passant, et le soir, au tiédi du coquemar chantant à la crémaillère, en discutait les événements du jour.

La vieille pendule sonna huit heures.

—Et Cécile qui n'est pas rentrée, dit Rose avec une nuance d'inquiétude dans la voix.

—Elle devait aller voir le malheureux architecte qui est tombé de l'échafaudage de l'église; l'hospice est loin !

—Oui ! et elle ne calcule jamais ni ses forces ni sa santé.

Et ce disant, Rose s'était levée et cherchait à voir dans la rue au travers des fleurs fantasmagoriques que le gel avait jetées aux vitres.

—Pourtant, elle n'est guère forte, continua-t-elle, et avec la maladie de cœur que nous la savons, j'ai toujours peur d'accidents.

—On peut vivre cent ans avec ce mal-là. Dieu ne nous la reprendra pas, espérons-le.

—Ce qui n'empêche qu'il y a dix ans de cela, lorsqu'elle était si pâle, si triste toujours, j'ai bien cru qu'elle s'en allait.

—Tu vois bien qu'elle est restée, ne t'inquiète donc pas : Tiens, la voilà !

On entendait, en effet, des pas qui se rapprochaient. Et quand Cécile entra, se détachant dans le nimbe lumineux de la porte, comme une sainte sur son auréole, ce fut une exclamation de joie de la part des vieillottes.

—Eh bien ! petite ! d'où viens-tu donc? Cécile était restée la petite, pour les douairières.

—De chez le pauvre Jean Brezon ; il agonise.

Et les paroles tombaient avec peine de ses lèvres, tandis que ses doigts tremblaient en dégrafant sa mante, et quand elle s'approcha de l'âtre, son visage apparut tout blême, avec deux cercles bistrés sous les yeux.

—Qu'as-tu donc, dit Rose, à être si pâle ?

—J'ai froid, voilà tout.

Et Cécile s'efforçait de prendre un ton dégagé.

—Et quoi de neuf en ville ? ajouta Brigitte.

—La femme du maître d'école s'est enfuie avec le professeur de grammaire, continua Cécile, avec un léger tremblement dans la voix.

—Bon Jésus ! dirent les deux vieilles en chœur, les mains au ciel. Et tu nous apprends cela ainsi, sans nous préparer !

—Pourquoi vous préparer, puisque vous ne la connaissez pas ?

—Mais c'est une honte qui frappe la ville entière ! tout le sexe féminin ! exclama Brigitte.

Pauvre Brigitte ! elle se croyait encore naïvement du sexe.

—Une chose inouïe à Troyes.....

—En Champagne ! ajouta Rose, qui vaguement avait ouï parler d'Homère, d'Hélène et de Pâris.

—Et qu'en dit on en ville ?

—Mais on la blâme, naturellement, dit Cécile, toujours penchée sur l'âtre, avec une teinte de pitié dans la voix, tandis qu'une légère rougeur lui montait aux joues.

—Je crois bien ! s'il est permis à une chrétienne d'oublier ses devoirs, sa vertu à ce point.....s'écria Rose.

—Il faudrait la lapider, comme aux temps jadis, ajouta Brigitte avec colère.

—Et que celui qui est sans péché lui jetât la première pierre, repartit Cécile, presque bas.

—Mais on dirait que tu l'excuses !

C'était Rose qui avait parlé d'un ton brusque.

—Non, je ne l'excuse pas ! Je la plains !

Et Cécile se releva de devant le foyer et se dirigea vers le grand fauteuil de cuir près de la fenêtre.

Elle s'écroula plutôt qu'elle ne s'assit tandis que Rose continuait :

—C'est son mari qui est à plaindre.

—Il est ivrogne ! C'est la malheureuse, déshonorée qui mérite la pitié, reprit Cécile de sa voix morne.

—De la pitié ! Mais tu es folle, petite ! Au contraire, son innocence qui parle sans savoir ! Si tu connaissais mieux la vie tu saurais qu'une femme n'a jamais d'excuse pour sa chute, et que lorsqu'elle tombe elle n'a droit qu'au mépris.

—En êtes-vous bien sûres ? dit Cécile, d'un ton si triste que Rose releva la tête et la regarda.

Mais l'ombre cachait le visage de sa sœur et elle ne vit pas les larmes qui lui inondaient le visage.

—Disons un rosaire à l'intention de la coupable, dit Brigitte, afin que la sainte Vierge sauve son âme de la perdition.

Machinalement, Cécile prit son chapelet de sa poche, lorsque elle vit ses deux sœurs se mettre en prières, et machinalement aussi, ses voix murmura les répons à la psalmodie monotone de Brigitte.

Abîmée dans une douleur muette, dont personne ne soupçonnait l'existence, elle retournait dans son cœur le poignard qui la déchirait !

Cette malheureuse qu'on flétrissait du mépris, qu'avait elle fait de plus qu'elle, Cécile, que chacun vénérait, qu'on appelait la sainte Cécile !.....

Et le regard perdu dans le vague, par dessus le clocher de la cathédrale, elle revoyait tout le passé : la faute commise, le soir, oh, éperdue d'amour, les sens affolés pour les paroles passionnées d'un être qu'elle adorait, elle était tombée dans ses bras, après de longs mois de lutte et de résistance.

Jamais on ne s'était douté de sa faute, de l'abîme de douleur, de remords qui en avait été la suite.

Son adorateur, homme marié, architecte parisien, de passage à Troyes, n'avait en d'elle, lui aussi, que des sourires. Héroïque dans son amour, elle n'avait voulu laisser à celui qu'elle aimait, que le souvenir d'un bonheur sans mélange.

Elle s'était donnée volontairement, il ne fallait pas qu'il pût supposer qu'elle souffrait.

Mais quand il était parti, pour ne plus revenir, reprit par le tourbillon de Paris qui dessèche les cœurs, elle avait bravement accepté l'expiation. Sa vie était devenue une longue prière, un long acte de bienfaisance, où elle avait conquis l'auréole de sainte que lui avait décernée l'opinion.

Dix ans s'était passés, elle n'avait plus revu l'amant qu'elle avait si follement aimé..... excepté un soir, il y avait huit jours, où brusquement, au détour d'une rue, il s'était trouvé devant elle.

Il l'avait à peine reconnue, avec ses cheveux grisonnants, son air d'ascète.

Elle lui avait tendu la main en souriant, comme s'ils se fussent quittés de la veille, et il lui avait raconté qu'on le faisait venir pour diriger des réparations artistiques à la cathédrale.

Deux jours après, elle apprenait qu'il était tombé du haut d'un échafaudage, et qu'il s'était brisé côtes !

On l'avait transporté à l'Hôtel-Dieu, et c'est là qu'il voulait qu'elle ne s'assît tandis que Rose continuait :

—C'est son mari qui est à plaindre.

—Il est ivrogne ! C'est la malheureuse, déshonorée qui mérite la pitié, reprit Cécile de sa voix morne.

—De la pitié ! Mais tu es folle, petite ! Au contraire, son innocence qui parle sans savoir ! Si tu connaissais mieux la vie tu saurais qu'une femme n'a jamais d'excuse pour sa chute, et que lorsqu'elle tombe elle n'a droit qu'au mépris.

—En êtes-vous bien sûres ? dit Cécile, d'un ton si triste que Rose releva la tête et la regarda.

Mais l'ombre cachait le visage de sa sœur et elle ne vit pas les larmes qui lui inondaient le visage.

—Disons un rosaire à l'intention de la coupable, dit Brigitte, afin que la sainte Vierge sauve son âme de la perdition.

Machinalement, Cécile prit son chapelet de sa poche, lorsqu'elle vit ses deux sœurs se mettre en prières, et machinalement aussi, ses voix murmurèrent les répons à la psalmodie monotone de Brigitte.

Abîmée dans une douleur muette, dont personne ne soupçonnait l'existence, elle retournait dans son cœur le poignard qui la déchirait !

Cette malheureuse qu'on flétrissait du mépris, qu'avait elle fait de plus qu'elle, Cécile, que chacun vénérait, qu'on appelait la sainte Cécile !.....

Et le regard perdu dans le vague, par dessus le clocher de la cathédrale, elle revoyait tout le passé : la faute commise, le soir, oh, éperdue d'amour, les sens affolés pour les paroles passionnées d'un être qu'elle adorait, elle était tombée dans ses bras, après de longs mois de lutte et de résistance.

Jamais on ne s'était douté de sa faute, de l'abîme de douleur, de remords qui en avait été la suite.

Son adorateur, homme marié, architecte parisien, de passage à Troyes, n'avait en d'elle, lui aussi, que des sourires. Héroïque dans son amour, elle n'avait voulu laisser à celui qu'elle aimait, que le souvenir d'un bonheur sans mélange.

Elle s'était donnée volontairement, il ne fallait pas qu'il pût supposer qu'elle souffrait.

Mais quand il était parti, pour ne plus revenir, reprit par le tourbillon de Paris qui dessèche les cœurs, elle avait bravement accepté l'expiation. Sa vie était devenue une longue prière, un long acte de bienfaisance, où elle avait conquis l'auréole de sainte que lui avait décernée l'opinion.

Dix ans s'était passés, elle n'avait plus revu l'amant qu'elle avait si follement aimé..... excepté un soir, il y avait huit jours, où brusquement, au détour d'une rue, il s'était trouvé devant elle.

Il l'avait à peine reconnue, avec ses cheveux grisonnants, son air d'ascète.

Elle lui avait tendu la main en souriant, comme s'ils se fussent quittés de la veille, et il lui avait raconté qu'on le faisait venir pour diriger des réparations artistiques à la cathédrale.

Deux jours après, elle apprenait qu'il était tombé du haut d'un échafaudage, et qu'il s'était brisé côtes !

On l'avait transporté à l'Hôtel-Dieu, et c'est là qu'il voulait que Cécile vînt, qui arriverait trop tard peut être, n'ayant que Cécile près de lui, qui le soir, comme un malfaiteur, se glissait jusqu'à ses côtés, ne pouvant lui accorder que l'heure de visite réglementaire.

Oh ! que de pensées sombres, désespérées, s'agitaient dans son pauvre cerveau, qui mourait aussi, tragiquement, son bien-aimé, son pauvre Jean, c'était Dieu qui le punissait sans doute ! C'était sa faute à elle qui avait succombé à la tentation et l'avait entraîné avec elle dans la perdition, dans la damnation éternelle.

Et des cris de désespoir lui montaient à la gorge, et à les comprimer il lui semblait qu'elle perdrait la raison.

....."Priez pour nous, pauvres pécheurs," murmurait la voix de Brigitte

Tout à coup, était-ce le démon qui rôdait et qui guettait sa proie, il se fit un allègement dans son cœur !

Et soudain dans sa pensée, le souvenir vibrant des heures de joie se réveillait, venant lui crier leur démence ! Elle revivait les ivresses de l'amour ! l'affolement de la passion ! Et éperdue des désirs renaissants de sa chair, la tête en feu et le sein palpitant, elle comprimait convulsivement les battements fous de son cœur.

La souffrance était oubliée, le monde s'illuminait de joie, son poème d'amour renaissait lumineux ! Elle oubliait ses larmes, ses remords, la madone, les saints du paradis, et ses sœurs en prière pour les pauvres pécheurs !

Son bien-aimé était redevenu le roi de sa vie, il serait à elle encore, elle le voulait, le désirait de toute la puissance de son être..... Et le nom de son amant s'échappa de ses lèvres en un appel strident—Jean !.....

Au même moment, à la lueur blafarde de la lune, elle vit appuyée derrière la vitre de la chambrette le visage blême de Jean qui la regardait.

Cécile, sans comprendre, l'œil hagard, étendit les bras vers la vision qui lui souriait..... puis soudain portant la main à son cœur elle poussa un soupir et retomba inerte dans son fauteuil.

La mort l'avait saisie en pleine vision de bonheur et de renoncement de passion, elle allait reprendre dans l'éternité son rêve interrompu, et rejoindre celui qui l'avait appelée au delà du trépas.

—Priez pour nous à l'heure de notre mort, murmurait Brigitte, qui n'entendait à côté de Rose profondément assoupie.

M. DE KOMAR.

PETITES ANNONCES.

Les pressantes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1?

A LOUER.

A LOUER en **Vente.**—Un bon placement.—Une vacherie située dans l'Hôtel central de cette Washington et Douzième, (Carrollton), écuries pour 30 vaches et chevaux—arbres fruitiers et autres. Possession de juillet prochain. S'adresser à Pierre Canteron, Blanchisseur de Fabrique, après 2 P. M. 18 mai—3?

A LOUER.—Un joli cottage, 196 rue des Ursulines. Salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, cabinet, cave, cuisine, galerie devant et derrière, hydrant et citerne, entièrement peinturé en Schilinger, et gaz partout. S'adresser 516 rue St-Claude 12 mai—

A VENDRE.

MEUBLES de seconde main en toute quantité pour du comptant. Ellison, concession Ste-Anne et Royale 8 mai—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 52,709—Division C—James Ecbide vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de pétitionnaire James Ecbide soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue devant Th. Bulsson, Esq., notaire public, à son Bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, commençant le 14 MAI, jour de juin 1894, à 10 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres affaires qui pourraient être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 mai 1894.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
J. AS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

20 mai—20 29—juin 5

Charles Baldwin vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,551—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de James Baldwin et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. W. Hawkins, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE,
Greffier.

17 mai—17 20 26

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 42,638, Division B.—Richard Toole vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Richard Toole soit acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers — Et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Th. Bulsson, Esq., notaire public, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI 14 juin 1894, à 10 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un Syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne, et ses biens soient suspendues et que Sam Henderson, Jr., Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 mai 1894.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
J. AS. D. RANKIN, Député-Greffier.

12 mai—12 25—juin 11.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Montgomery Gibson
vs
Preston Johnston Gibson et als.

No 41,601.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 21 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vente et conformément à un jugement rendu et signé le 25 février 1894, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus, et d'un ordre homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 2 mars 1894, date du 8 mars 1894, par le dit juge dans la succession de E. L. Gibson, No 37,305 de la dite Cour de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain mercerie de terre, connu comme The Oak Forest Plantation, sur le Bayou Black, à peu près à 18 milles de Houma, paroisse Terrebonne, Etat de la Louisiane, situé sur les deux côtés du Bayou, borné en haut, sur le côté gauche, vive descendante par la terre anciennement appartenant aux héritiers de Rosalie Barrow, propriété, par la terre de John Favey, et en bas, sur la rive droite descendante, par la terre anciennement appartenant à R. L. Barrow, maintenant veuve de A. A. Bodin et au haut, même rive par la terre de J. P. Robertson, ensemble avec les bâtisses et améliorations, 3 mules, 3 chevaux, animaux et machine, etc. La portion de Oak Forest Plantation sur la rive nord du dit bayou Black, étant composée des lots 85, 86, 87, 88, 89, 90 et 91 et la moitié du haut du lot 92 dans le township 16, range 15 Est et la portion sur la rive sud est composée des lots 80 et 81 dans le township 16, range 15 Est et la portion du bas à savoir :

7 80-100 chaînes de face du lot 20 ; le tout depuis 40 et 80 et la moitié nord-ouest du quart du lot 35, township 17, range 15, East contenant 31 40 et 69 100 acres plus ou moins, et 2 acres 50 ares, moins, moins sur la rive gauche, à la portion du lac ci-inclus, mesurant un acre de face sur une profondeur d'arpentage, vendu par jugement, 2° Un morceau de terre sur la rive droite en descendant le dit Bayou Black, tenant à l'église de couleur, mesurant un acre de face sur quarante acres de profondeur donné à George Williams par Emile Lirette, l'aîné. Pour être vendu suivi et vis défini et séparé conformément à un arpentage fait par T. S. Kastoe, voyer de la paroisse Terrebonne, qui a été appointé pour cette affaire et conformément au dit plan fait après le dit arpentage, qui sera exhibé à la Bourse au moment de la vente comme suit :

1° 2 200 acres, plus ou moins, de terre avec balance de terre boisées y appartenant, et ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence, des maisons de dépendances, écuries, etc.

Conditions—Pour les 2,200 acres de terre boisées, plus ou moins, comptant.

Pour les 949 acres, plus ou moins, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., un tiers comptant, et le reste en paiements égaux en 1, 2 et 3 ans de crédit, pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à paiement final ; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets ; les améliorations devront être assurées et la police transférée au nom du créancier hypothécaire ; 10 pour cent comptant du montant de la vente seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Samuel Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Cheval, Wagon, Harnais, Beau Bicycle "Victor," Vache, etc,

In re M. B. Monroe vs ses Créanciers.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau 1519, rue de la Commune—JEUDI, 24 mai 1894, à 11 heures A. M., au coin des rues Commune et Remparts, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Righton, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 7 mai 1894, in re M. B. Monroe vs ses créanciers. Dossier No 42,011, il sera vendu l'en.can—

Un cheval, wagon, harnais, Bicycle, vaches, etc
Conditions—Comptant.
15 mai—15 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Septième District.

Succession de Friday Culbert et de Jane Culbert, son épouse.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 150 rue Commune — MARDI, 12 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 8 mai 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Friday Culbert et, "ses Culbert, son épouse ; Dossier No 41,714, il sera vendu l'en.can—

Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le district de cette ville, carré d'Hôtel borné par 1-e rues Millaudon, Esther, Général Scott et Wall, désignés comme les terrains Nos 1 et 2. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Millaudon et Esther, et mesure 31 pieds de façade rue Millaudon, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain No 2 mesure 31 pieds, 8 pouces, 6 lignes de façade rue Millaudon, sur 100 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque, etc., portant 7 0/0 par d'intérêt jusqu'à paiement final ensemble avec toutes clauses usuelles de sécurité à frais de l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent à la vente.

13 mai—13 20 27—juin 3 10 au 12

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

HORS LIGNE.

UN VERITABLE BIJOU.

Agréable Résidence-Cottage

Parfaitement neuve, admirablement subdivisée ;

Remise, barrière en fer, entrée pour voiture.

Située rue Douane, entre Télémaque et Cortez ;

Près des magnifiques résidences de MM. Tanneret, Albert Paul et Laplace.

Terrains 36 pieds de face, voisinage charmant, un lieu des chars électriques de la rue du Canal, etc.

SERA vendue à l'enchère MARDI, le 22 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles.

Conditions—1/3 comptant, etc. Voir plan à la Bourse.

GEO G. FRIEDRICHS & CO.,
13 mai—13 20 à date Encanteurs.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de John I. Pittman et als.

No 34,330 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI, 6 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en fort mêmes à deux ordres de l'Hon. C. H. Theard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 2 et du 7 mai 1894 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Cinq certains lots de terre,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine et Foucher, Market, Che tant et Walnut, désigné comme l'îlet No 18. Les dits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 inclusivement. Les Nos 1, 2, 3 et 4 se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Magazine et Foucher et Market, mesurant 41 pieds, 9 pouces de façade sur la dite rue Foucher et 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et forme la plus grande partie du terrain No 8, acquise par Charles Perrin de Brye, suivant un titre en date sous passé pardevant A. W. Breedlove, notaire, le 25 mai 1859, et aussi une allée s'étendant de la dite portion de terre de 180 pieds, chemin à la rue Chartres et ayant une largeur de 3 pieds, 9 pouces.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit portant 7 pour cent et toutes les clauses de sécurité usuelles, les acquéreurs assumant le paiement des loyers et taxes de l'année courante de quelques grevés actuellement enregistrés contre ladite propriété ; aussi les taxes de 1894.

Les actes de vente pardevant A. H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 pour cent de dépôt au moment de la adjudication.

13 mai—13 20 27—juin 3 13.

Le Joli Cottage avec Bâtisse à l'arrière,

No 424 rue Bourgogne.

Un des Meilleurs Sites du Troisième District.

Dans le Moment Rendant un Joli Revenu, Près d'Eglises, d'Ecoles, de Marchés et de Chemins de Fer.

Crédit à longue échance—Conditions faciles

Succession de Joseph Morales.

No 42,340—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur. Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI, 6 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du et signé le 3 mai 1894, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage double portant le No 424 de la rue Bourgogne et ses bâtisses à l'arrière, ayant chacun deux chambres, cuve, hangar, et ayant de chaque côté, et quatre chambres au rez de chaussée, plus sur le côté des dépendances, une cour sur le côté et allées payées ; grande cour à l'arrière ; trois citernes, puits ; le tout mesurant 30 pieds sur un certain lot de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine et Franklin, et mesurant 60 pieds américain, trente six pieds et une ligne de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent quarante quatre dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité et Etat de 1894 aux frais de l'acquéreur en sus du prix de son adjudication ; un dépôt de dix pour cent comptant du montant de son adjudication.

Actes de ventes pardevant Zengel & Loomis, notaires aux frais des acquéreurs.

9 mai—9 13 20 27—juin 3 9

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide Propriété Cottage dans le Troisième District.

No 39,603.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Mme Aleit Mussmann.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet, MERCREDI, 23 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, 3ème Division A, daté et signé le 16 avril 1894, dans l'affaire ci dessus, il sera vendu, à l'encan—

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Rousseau, Kerlerec, Colombus et Derbigny, mesurant un pied de face à la rue Rousseau et 120 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 100 pieds. Etant la même propriété que le feu Henrich Mussmann a acquise de la communauté existant anciennement entre lui et la dite Mme Aleit Mussmann.

Les améliorations consistent en un cottage double Nos 587 et 589 rue N. Rempart, avec de chaque côté 4 chambres, cuve, hangar, etc. Loué 30 par mois chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, 1 et 2 ans de crédit avec droit par privilège et lien du vendeur, représenté par des billets hypothécaires payables un et deux ans à partir de leur date respective avec paiement intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement final. L'acquéreur fera les grosses réparations à son dépôt de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 avril—21 25—2 9 16 23 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une magnifique résidence en briques à deux étages, No 81 rue Hanck.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 13 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre du Cour Civile de District, en date du 9 mai 1894, succession de John W. Gleun, décédé, Dossier No 35,600, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre, ensemble avec cette magnifique et confortable résidence en briques à deux étages avec mansarde qui s'y trouve No 81 rue Hanck, étant l'encoignure des rues nord ouest St-Thomas et Hanck, lot No 25 borné par les rues Robin, Chippewa, comprenant les lots un et deux ; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Hanck et St-Thomas ; chaque lot mesure vingt-neuf (29) pieds 6 pouces de face à la rue Hanck sur une profondeur de cent dix (110) pieds, avec un morceau de terre dans le fond mesurant cinq pieds de face à la rue St-Thomas, sur une profondeur de cinquante-neuf pieds ; toute la propriété mesure cinquante-neuf pieds de face à la rue Hanck sur une profondeur de cent quinze pieds et face à la rue St-Thomas avec toutes les bâtisses, constructions et améliorations qui s'y trouvent, la résidence en briques à deux étages avec mansarde et ses dépendances.

Conditions—Comptant. Acte de vente et la proportion des taxes pour la partie subséquente de 1894 aux frais de l'acquéreur.

11 mai—11 16 23 30 juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION Henry Ellermann.

ELEGANTE RESIDENCE

Au coin des rues Colisée et Péniston,

DANS LE

SIXIÈME DISTRICT DE CETTE VILLE,

Grandes portions de terres de valeur touchant à

MANDEVILLE et COVINGTON, PAROISSE St-Tammany.

A L'ENCAN,

A UN LONG CRÉDIT.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet. MERCREDI, 22 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Tallée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Frank A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 19 avril 1894, dossier No 40,884, pour compte de la succession de Henry Ellermann, décédé, il sera vendu à l'encan :

SIXIEME DISTRICT.

Coin des rues Colysée et Peniston.

1° **Une certaine portion de terre,** avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 282, bornée par les rues Colysée, Chestnut, Peniston et Laurel, à l'angle formé des rues Colysée et Peniston, laquelle mesure comme suit, savoir : 97 pieds de face à la rue Colysée sur une profondeur de 100 pieds de 95 pieds et une profondeur et face sur la rue Peniston de 147 pieds 6 pouces, sur une première profondeur de 100 pieds, et 47 pieds 6 pouces vers la rue Peniston de 2 pieds 10 pouces, et de la seconde profondeur de 18 pieds 9 pouces et 2 lignes.

2° **Cinq certains lots de terre,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine et Foucher, Market, Che tant et Walnut, désigné comme l'îlet No 18. Les dits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Magazine et Foucher. Le lot No 5 touche dans le fond aux lots Nos 1, 2, 3 et 4 et mesure trente pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent vingt pieds, le tout conformément à un plan attaché à un acte de vente pardevant A. N. Beck, notaire, en date du 10 août 1891.

2° **Une portion de terre** située dans le Sixième district, carré d'îlet No 17, borné par les rues Foucher et South Market, sur 120 pieds de façade sur la dite rue South Market, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme la plus grande partie du terrain No 8, acquise par Charles Perrin de Brye, suivant un titre en date sous passé pardevant A. W. Breedlove, notaire, le 25 mai 1859, et aussi une allée s'étendant de la dite portion de terre de 180 pieds, chemin à la rue Chartres et ayant une largeur de 3 pieds, 9 pouces.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit portant 7 pour cent et toutes les clauses de sécurité usuelles, les acquéreurs assumant le paiement des loyers et taxes de l'année courante de quelques grevés actuellement enregistrés contre ladite propriété ; aussi les taxes de 1894.

Les actes de vente pardevant A. H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 pour cent de dépôt au moment de la adjudication.

13 mai—13 20 27—juin 3 13.

Le Joli Cottage avec Bâtisse à l'arrière,

No 424 rue Bourgogne.

Un des Meilleurs Sites du Troisième District.

Dans le Moment Rendant un Joli Revenu, Près d'Eglises, d'Ecoles, de Marchés et de Chemins de Fer.

Crédit à longue échance—Conditions faciles

Succession de Joseph Morales.

No 42,340—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur. Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI, 6 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du et signé le 3 mai 1894, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage double portant le No 424 de la rue Bourgogne et ses bâtisses à l'arrière, ayant chacun deux chambres, cuve, hangar, et ayant de chaque côté, et quatre chambres au rez de chaussée, plus sur le côté des dépendances, une cour sur le côté et allées payées ; grande cour à l'arrière ; trois citernes, puits ; le tout mesurant 30 pieds sur un certain lot de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine et Franklin et mesurant 60 pieds américain, trente six pieds et une ligne de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de cent quarante quatre dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant Zengel & Loomis, notaires aux frais des acquéreurs.

9 mai—9 13 20 27—juin 3 9

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

D